



**FÉDÉRATION SPORTIVE
ET
GYMNIQUE DU TRAVAIL
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE & RYTHMIQUE**

**RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX
2021-2022
PARTIE ADMINISTRATIVE**

14-16, rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex
Site Internet: <https://www.fsgt.org/activites/gym>

SOMMAIRE

1	COMMUNICATION.....	3
1.1	COMMISSION FEDERALE DE GYMNASTIQUE / GR FSGT	3
1.1.1	COORDINATION DE LA COMMISSION FEDERALE DE GYM / GR	3
1.1.2	COMMISSION TECHNIQUE GAM.....	3
1.1.3	COMMISSION TECHNIQUE GAF.....	3
1.1.4	COMMISSION TECHNIQUE GR.....	3
1.2	RELATIONS CENTRE FEDERAL.....	3
1.3	SITES INTERNET.....	3
2	FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FEDERALE GYM / GR.....	4
3	BUT ET RAISON DU CODE DE POINTAGE FSGT.....	5
4	ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX.....	6 à 9
4.1	CALENDRIER DES CHAMPIONNATS FEDERAUX 2021.....	6
4.2	LES CATEGORIES D'AGES	7
4.3	LES TARIFS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX	7
4.4	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	7
4.5	CHAMPIONNATS DE ZONES.....	8
4.6	CHAMPIONNATS FEDERAUX.....	8
4.7	CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX	9
4.8	CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX.....	9
5	TENUES, EQUIPEMENTS, CEREMONIAL ET LICENCES	9 à 11
6	PROGRAMMES DE ZONES.....	11
7	QUALIFICATIONS, ENGAGEMENTS, ET FORFAITS	12
8	PROGRAMME INTERNATIONAL	13
8.1	DEFINITION.....	13
8.2	EXTRAIT DU REGLEMENT CSIT	13
9	STAGE FEDERAL.....	14 à 16
9.1	LE STAGE FEDERAL DE GYMNASTIQUE / GR.....	14
9.2	LE STAGE FEDERAL DE FORMATION DES CADRES.....	14
9.2.1	DEROULEMENT DE LA FORMATION	14
9.2.2	LES EQUIVALENCES	15
9.2.3	PRISES EN CHARGES	15
9.2.4	LES CONTENUS DE FORMATION.....	15
9.2.5	CANDIDATURES A L'ORGANISATION DE STAGE FEDERAL.....	15 A 16
10	ANNEXES	17 à 18
10.1	FICHE DE CANDIDATURE D'ORGANISATION DE CHAMPIONNAT FEDERAL.....	17
10.2	CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX (HORS DOCUMENT)	
10.3	CRITERES FEDERAUX DE SELECTIONS INTERNATIONALES	18

1 COMMUNICATION

1.1 COMMISSION FEDERALE DE GYMNASTIQUE / GR FSGT

1.1.1 COORDINATION DE LA COMMISSION FEDERALE

COORDONNATEUR CFA	BUREAU Claude	Claude.bureau22@gmail.com	06 83 88 64 21
TRÉSORIERE	BIANCOTTO Marlène	mbiancotto13@free.fr	06.11.34.57.71
INTERNATIONAL	KLEEMANN Annie	bam.klee@wanadoo.fr	03 88 66 62 44 06 03 61 25 46
	VACHAUD Alix	alix.vachaud@gmail.com	
REFERENT FORMATION	VALLET Philippe	philippevallet58@sfr.fr	06 41 77 62 59

1.1.2 COMMISSION TECHNIQUE GAM

TECHNIQUE GAM	BUREAU Nicolas	nico.buroskovic@gmail.com	06.22.80.10.05
ASSOCIE	BOTTARO Anthony	alfa_1389@hotmail.com	06.61.56.19.58
JUGES GAM			

1.1.3 COMMISSION TECHNIQUE GAF

TECHNIQUE GAF	COLONNA Sandra	sandragym13@yahoo.fr	06.17.99.47.91
ASSOCIEE	BOMBEAU Stéphanie	stephanie.bombeau@gmail.com	06.61.56.19.58
JUGES GAF	BOMBEAU Christine	christinebombeau@sfr.fr	06.76.29.06.18
ASSOCIEE	LALAGUE Marie-Reine	Mariereine83@hotmail.fr	06.22.57.62.61
PROGRAMMES	VALLET Philippe	philippevallet58@sfr.fr	06 41 77 62 59

1.1.4 COMMISSION TECHNIQUE GR / GE

TECHNIQUE GR / GE	MENSE Amandine	amandinemense@hotmail.com	06.22.32.30.29
JUGES GR / GE	MAURIN Christelle	cricri-gr@hotmail.fr	06.63.35.13.13
ASSOCIEES	KLEEMANN Laurence		
	TIARE Cindy		

1.2 RELATIONS CENTRE FEDERAL

SECRETARIAT CFA	BOUCHET Myriam	myriam.bouchet@fsgt.org	01.49.42.23.64
INTERNATIONAL	FATIER Véronique	veronique.fatier@fsgt.org	01.49.42.23.46
FINANCES CFA	PETITET Antoine	antoine.petitet@fsgt.org	01.49.42.23.26

1.3 SITES INTERNET

FSGT <https://www.fsgt.org/>
FSGT GYM <https://www.fsgt.org/activites/gym>

2 FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION FEDERALE GYM / GR

La **Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.)** est une fédération multisports, créée en 1934 de la réunification des deux organisations sportives existantes à l'époque: la FSGT (Fédération Sportive du Travail) et l'USSGT (Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail), avec pour principale vocation le "sport pour tous". Ses membres s'engagent à développer et à favoriser la pratique du sport à tous les niveaux et dans tous les milieux socioculturels. Ils s'engagent également à favoriser la pratique d'un sport sain dans le respect des règles du fair-play et de la personnalité des sportifs.

La F.S.G.T. est composée des divers organismes départementaux, régionaux et nationaux et Commission Fédérales d'Activités.

Les activités gymniques sont gérées par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, qui est rattachée au Pôle Activités et Culture Sportive (PACS).

Les membres de la CFA Gymnastique sont élus en Assemblée Nationale de son activité.

Se reporter aux statuts et règlements intérieurs de la FSGT.

La **Commission Fédérale d'Activités Gymnastique** a pour fonction d'organiser et de gérer la pratique de la gymnastique F.S.G.T., d'organiser les différents stages (d'entraînement, de perfectionnement, de formation de cadres, de juges, etc...), les compétitions, les programmes, le budget (dont une partie est propre à la gymnastique). Elle se réunit en séance plénière 3 fois par an. D'autres séances peuvent avoir lieu sur des thèmes précis (au cours des trois réunions planifiées, afin de réduire les coûts). Ses membres, élus par les clubs de gym lors de l'ANA (Assemblée Nationale d'Activités) restent à la disposition de tout licencié tout au long de l'année.

La Commission Fédérale d'Activité Gymnastique fédère et organise la pratique de plusieurs activités sportives et artistiques :

- Gymnastique artistique féminine (GAF)
- Gymnastique artistique masculine (GAM)
- Gymnastique rythmique (GR)
- Gymnastique esthétique (GE)

Le **Bureau Fédéral d'activité Gymnastique** se réunit chaque mois et gère le quotidien des activités gymniques selon les orientations et décisions de la CFA.

Les **Comités Départementaux et régionaux** sont les organes décentralisés de la fédération. Ces comités gèrent l'ensemble des disciplines présentes dans leur domaine géographique.

Les publics concernés sont multiples et variés, ainsi les plus jeunes (circuits éducatifs,...) côtoient les personnes plus âgées (gymnastique volontaire...), sans oublier une gymnastique au plus haut niveau de notre fédération.

3 BUT ET RAISON DU CODE DE POINTAGE FSGT

Les codes de pointages s'organisent autour des valeurs humaines de la F.S.G.T. : "Amitié, fraternité, égalité, solidarité" et des besoins des sportifs (besoins d'éducation, de santé, de progrès, de convivialité...).

Ils s'inscrivent dans le contexte de la gymnastique en tant qu'activité culturelle, émotionnelle, éducative, et formatrice de la personnalité. Au fil des années, s'est forgée une tradition de la gymnastique F.S.G.T. Cette tradition est la clé de son avenir.

Ils sont issus des codes de la Fédération Internationale de gymnastique (pour certains inspirés des codes FSGT et CSIT précédents) et en gardent le fil conducteur. Cependant, les codes F.I.G. étant à destination de l'élite mondiale de la gymnastique, ils se révèlent souvent inadaptés à la pratique gymnique pour tous, des clubs et de nos gymnastes.

Les codes F.S.G.T. prennent en compte ce décalage entre les niveaux de pratique et permettent à tous, quel que soit l'âge et les compétences, de participer aux différentes compétitions correspondant à leur niveau. Tout en aidant les meilleurs, les codes F.S.G.T. permettent également aux gymnastes les moins expérimentés de se former, d'évoluer, de progresser et de pratiquer avec plaisir la gymnastique.

Pour autant, la gymnastique F.S.G.T. ne se réduit pas à ces codes : elle s'intègre dans une dimension culturelle pour répondre aux besoins et aux attentes de l'ensemble des pratiquants.

Vous pouvez également participer à son enrichissement et à son élaboration à toute période de l'année et pendant sa remise en chantier.

Faites-en bon usage et bonne saison sportive !

4 ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

L'organisation des compétitions doit se faire dans le respect des règles et de l'esprit de la F.S.G.T. Pour toutes les compétitions, un cahier des charges est à la disposition du club ou du comité organisateur.

L'organisation des championnats fédéraux est confiée par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique à un club, une zone ou à un comité après étude des candidatures.

Les départements, les zones et la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique sont, chacun à leur niveau, chargés de désigner un club et un comité d'organisation (C.O.) pour chaque compétition.

4.1 CALENDRIER DES CHAMPIONNATS FEDERAUX 2021 - 2022

GAM / GAF

Compétition	Date et lieu	Envoi des palmarès de zone	Engagements et Forfaits	Engagements hors délai	Forfaits hors délai
Championnat Individuel	11 juin 2022 A Blanc Mesnil (93)	Avant le 04 avril 2022	20 mai 2022	Prix doublé maxi 200€	80 €
Championnat par Equipe	28-29 mai ou 04-05 juin 2022 Lieu à confirmer		06 mai 2022	Prix doublé	160€

GR / GE

Compétition	Date et lieu	Envoi des palmarès de zone	Engagements et Forfaits	Engagements hors délai	Forfaits hors délai
Championnat Individuel et ensemble	27 au 29 mai 2022 A Port-de-Bouc (13)	Au plus tard le 28 mars 2022	4 avril 2022	Prix doublé maxi 200€	80 €

4.2 LES CATEGORIES D'AGES

Se référer au règlement technique de chaque discipline : GAM – GAF et GR – GE

4.3 TARIFS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX

Cotisation CFA	GAM GAF GR & GE	35 € par club comprenant également le Règlement Administratif 2021-2022. (Obligatoire pour le club participant)
----------------	--------------------	--

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS FEDERAUX GAM-GAF

Championnat Individuel	GAM	25€ par individuel
	GAF	25€ par individuelle
Championnat Equipe	GAM-GAF	50€ par équipe

ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS GR – GE

Individuel BRONZE et ARGENT	10€ par individuel
Individuel OR	12€ par individuel
Individuel Gym Esthétique	10€ par individuel
Duos-Ensembles GR GE	25€ par équipe

FORMATION JUGES

Recyclage : 25 €/ juge	Cours + examen : 50 €/juge	Examen seul : 25 € / juge
------------------------	----------------------------	---------------------------

4.4 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Cette compétition, organisée dans chaque département a pour but de désigner les équipes ou gymnastes qualifiés vers le championnat de zone.

Les palmarès doivent être envoyés dans la semaine suivant le championnat, au responsable technique et au responsable de zone par mail.

Ces palmarès doivent être envoyés avec le programme informatique officiel fédéral en GAM, en GAF et en GR (avant le 7 février 2022 pour la GR).

4.5 CHAMPIONNATS DE ZONES

Cette compétition est organisée dans chacune des 8 zones de la F.S.G.T. Elle a pour but de qualifier les équipes/ensembles et les individuels aux championnats fédéraux.

Les palmarès de ces championnats devront être impérativement envoyés au responsable technique de chaque discipline par mail, par les responsables de zone, avant le 4 avril 2022 pour les GAF-GAM, avant le 28 mars 2022 pour la GR.

Ils devront impérativement comporter les noms du club, de famille, prénoms, dates de naissance, numéro de licence, catégories des gymnastes et total de points, ainsi que, pour les équipes/ensembles, leur composition et leur numéro. GAM/GAF/GR : un programme informatique est mis à la disposition de tous les responsables de zone.

Pour le championnat par équipe, les équipes seront orientées pour la finale fédérale dans la division correspondante au résultat du championnat fédéral de l'année précédente et des résultats de zone de l'année en cours.

4.6 CHAMPIONNATS FEDERAUX

Il existe 8 championnats fédéraux

- Championnat individuel de Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Championnat par équipe de Gymnastique Artistique Féminine (GAF)
- Championnat individuel de Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Championnat par équipe de Gymnastique Artistique Masculine (GAM)
- Championnat individuel de Gymnastique Rythmique (GR)
- Championnat par équipe de Gymnastique Rythmique (GR)
- Championnat individuel de Gymnastique Esthétique (GE)
- Championnat par équipe de Gymnastique Esthétique (GE)

Il est important, pour la convivialité, que les clubs qualifiés participent et soient présents durant toute la durée des championnats (individuels et par équipes) malgré les impératifs du retour.

Les championnats fédéraux GAM-GAF sont ouverts aux fédérations étrangères amies. Un classement « Open » sera effectué pour un titre « open » et un titre « fédéral FSGT »

Les clubs ont également l'obligation de fournir durant toute la durée de la compétition

GAM/GAF : un juge par équipe et 1 juge de 2 à 6 gymnastes, puis 2 juges à partir de 7 gymnastes

GR/GE : un juge fédéral par club

Amende en cas de non-respect de ces règles : 400 € par juge manquant

4.7 CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

Le Cahier des charges doit être signé par l'organisateur et le coordonnateur de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique (ou un membre mandaté pour le faire).

Le cahier des charges est joint aux annexes du présent Règlement Administratif

4.8 CANDIDATURES A L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

Les clubs souhaitant organiser une manifestation fédérale devront poser leur candidature auprès de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique. Cette candidature doit être déposée au plus tard le 31 août de l'année "n" pour les manifestations de la saison "n+2" (la réunion de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique de début de saison fera le point sur les candidatures reçues et désignera les organisateurs des manifestations fédérales de la saison "n+2").

Les clubs postulant aux organisations fédérales s'engagent à respecter le cahier des charges joint dans ce document. Les candidatures peuvent être motivées par une lettre accompagnant les fiches de candidatures. Un exemple de fiche de candidature est joint en annexe.

Le principe de l'alternance entre les organisations à Paris et en province sera respecté dans la mesure du possible.

5 TENUES, EQUIPEMENTS, CEREMONIAL, LICENCES, JUGES

Les tenues et les équipements des gymnastes et des capitaines d'équipes sont ceux définis par le code FIG en vigueur et par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique (les sokols sombres pour les garçons sont autorisés).

Pour les GAM, les benjamins et les minimes sont autorisés à concourir sur tous les agrès en short (avec ou sans chaussettes)

Un cérémonial simple et amical doit être prévu par le comité d'organisation, pour chaque compétition. Il est destiné à la présentation des équipes (ou individuels) et à la distribution des récompenses aux sportifs. Dans la mesure du possible, il convient de faire appel aux personnalités locales.

La licence F.S.G.T est obligatoire à toute personne (gymnaste, juge, entraîneur...) participant à une compétition, à un stage ou à toute autre manifestation organisée par les instances locales et fédérales. Ces personnes devront être en possession de leur licence pendant ces manifestations. Les responsables des juges ou techniques, ou un responsable de la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, contrôlent les licences lors de la manifestation.

Les gymnastes étrangers concourant pour un club FSGT sont autorisés à concourir

dans toutes les compétitions organisées par les instances locales ou fédérales de la F.S.G.T. à condition de ne pas être licenciés dans leur pays d'origine et d'être en possession de la licence F.S.G.T. au moment de l'envoi des engagements.

Discipline

Les gymnastes se doivent de respecter les consignes données par le présent règlement et les codes de pointage FSGT et FIG. Les gymnastes doivent faire preuve de rigueur dans leur comportement et attitude sur le plateau (pas d'échauffement torse nu, déplacement en ordre, présentation devant le jury etc...) Toute infraction sera sanctionnée pour comportement indiscipliné (conformément au code FIG) et exclusion possible.

Les entraîneurs doivent avoir un comportement exemplaire et irréprochable. Seuls les entraîneurs ayant un rôle réellement actif sont autorisés à pénétrer sur le plateau de compétition (caméscopes, appareils photo, etc... interdits). Un maximum de deux entraîneurs par équipe est autorisé et un entraîneur par gymnaste pour la finale individuelle. Toute infraction sera sanctionnée pour comportement indiscipliné, conformément au code FIG avec exclusion possible.

Jugement

La tenue officielle est obligatoire pour tous les juges (Blazer bleu marine, pantalon de ville, chemise claire et cravate pour les hommes. Tailleur ou pantalon bleu marine, chemisier blanc pour les femmes).

Les examens de juges sont organisés par les zones ou la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique, sous la responsabilité des responsables fédéraux des juges. Pour les recyclages et examens de juges fédéraux, les frais de déplacements et hébergements des formateurs fédéraux sont pris en charges par la CFA. Les zones faisant appel aux formateurs fédéraux pour des formations prennent en charge leur frais de déplacements et hébergements.

Tarif par participant :

Formation + examen = 50 € - Recyclage seul = 25 € - Examen seul = 25 €

Pour les critères d'accès à l'examen (notamment l'âge) se référer aux brochures techniques de chaque activité.

Les juges sont tenus de respecter en priorité les articles du code F.S.G.T. et ensuite le code F.I.G. notamment pour le jugement et le comportement des juges. La carte de juge est délivrée par le responsable des juges. Elle devra être validée lors de chaque compétition.

Lors des épreuves fédérales, les juges sont appelés à fonctionner la journée complète et éventuellement la totalité du championnat, si le championnat à lieu sur plusieurs jours.

Absence de juges: Tout club présentant des gymnastes ou équipes non pourvus du nombre réglementaire de juges pourra accéder à la compétition après avoir versé un droit équivalent à la prise en charge d'un juge fédéral ou de zone remplaçant,

soit la somme de 400 euros. Ce montant particulièrement élevé a été décidé pour éviter que certains clubs privilégient le paiement d'une amende au lieu de faire l'effort de fournir un juge. En cas de difficulté pour disposer d'un juge, se mettre en rapport avec la responsable des juges au plus vite.

La présence des juges est obligatoire dès le début de la réunion des juges. En particulier, les clubs ont l'obligation d'envoyer la liste des juges officiant pour eux au responsable au moins 21 jours avant la date de compétition.

Lors des finales fédérales, le corps des juges experts sera convoqué par les responsables des juges, parmi les juges fédéraux et C.S.I.T.

Le fonctionnement du jury se fait suivant l'organisation prévue par le code F.I.G. en cours. Pour chaque agrès, les juges sont sous la responsabilité du juge arbitre de chaque agrès.

Sont admis en compétition, sans amende la première année, les nouveaux clubs dans l'activité (GAM-GAF-GR-GE) ne pouvant fournir de juge. Pendant ce délai, ils se doivent de former des juges.

Les juges F.F.G. peuvent officier aux championnats fédéraux après accord des responsables des juges et doivent participer à la réunion des juges.

Chaque juge devra suivre un recyclage FSGT obligatoire à chaque changement de règlement technique. Lors de ces recyclages, un examen pourra être organisé pour les juges diplômés uniquement FFG (mais licenciés FSGT) désirant être juge FSGT. Ces recyclages seront organisés au niveau des zones avec présence d'un responsable fédéral pour valider le recyclage.

Chaque juge doit être en possession de sa licence FSGT lors des recyclages, cours, compétition. Des règles propres à chaque discipline concernant les juges sont énoncées dans les règlements techniques de chaque discipline (GAM/GAF/GR/GE)

6 PROGRAMMES DE ZONES

La F.S.G.T., par l'intermédiaire de ses instances régionales (les Zones) a mis en place des programmes éducatifs afin de permettre aux jeunes gymnastes débutants de participer à des compétitions à leur niveau.

Ces programmes s'insèrent dans l'esprit F.S.G.T et sont organisés à l'échelle locale ou zone.

Il est important que les entraîneurs et les clubs s'investissent dans ces filières et leur enrichissement.

Ces programmes peuvent également servir de base à une progression dans l'apprentissage de la difficulté.

La commission Fédérale d'Activité propose des exemples de programmes de zone « palier » vers le programme fédéral. Ces programmes sont disponibles sur site internet.

7 QUALIFICATIONS, ENGAGEMENTS ET FORFAITS

Les responsables techniques de chaque discipline réceptionnent les palmarès de zone (envoyés par leurs responsables), préparent les sélections selon les règles établies en Commission Fédérale d'Activité, vérifient et valident les sélections et les organigrammes.

Les organigrammes sont établis par le bureau fédéral de la CFA et diffusés aux clubs (courrier, e-mail, site Internet).

Tous les gymnastes inscrits sur les différents organigrammes sont considérés comme préinscrits.

Il appartient à leur club de les engager définitivement (ou de déclarer leur forfait) avant la date limite (21 jours au plus tard avant la date du championnat pour la GAM/GAF, selon calendrier du programme technique pour la GR/GE) et de communiquer le nom des juges au responsable.

Une amende de 80 € par gymnaste individuel avec un maximum de 200€ et de 160 € par équipe (ou ensemble GR/GE) sanctionnera l'absence, ou le retard de réponses, ou le retard de déclaration de forfait de la part des clubs. Les juges seront tenus de se présenter normalement le jour de la compétition (sous peine d'amende).

Pour les engagements hors délais, le prix de l'engagement sera doublé.

Les engagements accompagnés des règlements correspondants sont à envoyer impérativement avant la date limite à l'adresse suivante :

F.S.G.T. CFA Gymnastique à l'attention de

BOUCHET Myriam 14-16, rue Scandicci 93508 PANTIN CEDEX

Le respect des dates limites permet, en cas de forfait, de prévenir le plus tôt possible les éventuels réservistes et de remanier les organigrammes.

Les forfaits pour raison médicale seront acceptés (sans amende) jusqu'au jour de la compétition sur présentation d'un justificatif établi par un docteur en médecine. Ces forfaits seront tout de même à déclarer le plus tôt possible. TOUTE présentation de certificat médical après la compétition sera également sanctionnée d'une pénalité de 160 €.

Les feuilles de déclaration de forfait sont à envoyer à la même adresse que les engagements.

Les clubs qui ne sont pas à jour de leurs pénalités, affiliations, achat des programmes techniques et engagements ne pourront pas participer à des compétitions ni organiser une manifestation fédérale.

N.B. : Les fiches d'engagement à utiliser se trouvent dans les règlements Technique de chaque discipline GAM, GAF, GR et GE.

8 PROGRAMME INTERNATIONAL

8.1 DEFINITION

La F.S.G.T. est membre de la Confédération Sportive Internationale du Travail (C.S.I.T.) et de « International Sport and Culture Association » (I.S.C.A.) qui organisent, dans le même esprit de convivialité que la F.S.G.T., des compétitions et des rencontres internationales et multisports.

Dans ce cadre, la Commission Fédérale d'Activité gymnastique propose et organise une délégation représentant la gymnastique F.S.G.T.

8.2 EXTRAIT DU REGLEMENT CSIT

Sélection de l'équipe F.S.G.T pour les Championnats CSIT

- Equipe championnat A : Concours Toutes catégories sur code FIG.

GAM : 14 ans et plus, GAF : 13ans et plus, GR : 16ans et plus (dans l'année civile).

- Equipe championnat B : Concours Juniors sur code CSIT.

GAM : 14 à 17 ans inclus, GAF : 13 à 16 ans inclus, GR : 13 à 15 ans inclus (dans l'année civile).

- Equipe championnat C : Concours catégorie d'âges mixte sur code CSIT.

GAM 3 jeunes/juniors 12 à 17 ans et 3 seniors 18ans et plus, GAF 3 jeunes/juniores 12 à 16 ans et 3 seniors 17 ans et plus, GR 3 jeunes/juniores 11 à 15 ans et 3 seniors 16 ans et plus.

La sélection de l'équipe fédérale, est faite par les responsables techniques de chaque discipline et la CFA, selon les critères fédéraux et ceux spécifiques à la CFA Gym. Une liste de réservistes est alors établie en même temps que la liste principale. Voir en annexe « les critères de sélections pour les rencontres internationales ».

Concours

Les concours des gymnastes ont lieu conformément aux règles de la F.I.G pour les championnats A et sur le code C.S.I.T. pour les championnats B et C. Des dérogations par rapport à celles-ci peuvent être décidées par la commission de gymnastique CSIT et publiées lors de la publication des concours.

Jury

Une réunion du jury doit avoir lieu avant les concours. Elle est animée par le président du jury. Les décisions qui en découlent engagent les juges. Le plateau est sous la responsabilité du président du jury, notamment pour le matériel et le respect des règles. Les juges ont l'obligation de remplir leur devoir de manière neutre et objective. Ils doivent être en possession de leur carte de juge C.S.I.T. ou F.I.G. (avec recyclage CSIT)

9 STAGE FEDERAL

9.1 LE STAGE FEDERAL DE GYMNASTIQUE / GR

Le stage fédéral est organisé chaque année par la Commission Fédérale d'Activité Gymnastique fin août, avec le concours d'un club de la F.S.G.T.

Il a pour objectif de permettre à nos gymnastes de reprendre la saison dans de bonnes conditions, d'apprendre à se connaître et de participer à la vie de la gymnastique FSGT. Il est également le lieu de formation des cadres fédéraux.

La sélection des gymnastes est faite par la commission technique, en fonction des participants au stage de l'année précédente, des résultats des championnats de zone, des résultats du championnat fédéral individuel.

Toutes les disciplines gymniques (GAM, GAF, GR, GE) sont regroupées pour ce stage

Les confirmations d'inscriptions se font auprès du responsable des stages.

9.2 LE STAGE FEDERAL DE FORMATION DES CADRES

9.2.1 DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les inscriptions se font auprès du responsable formation, sur document pré-imprimé disponible dans les zones et auprès des différents responsables fédéraux.

FORMATION DE ZONE

Cette formation est à l'initiative des zones. Elle doit se dérouler sur 2 années. Les contenus de ces 2 années de formation doivent être communs à toutes les zones. Toutefois, la zone reste libre d'ajouter des contenus supplémentaires si celle-ci décide qu'ils sont indispensables.

Les recueils de formation théorique UC1 (Unités de Compétences communes à toute discipline sportive) et UC2 (Unités de compétences spécifique formation animateur en gymnastique artistique) sont à disposition des zones auprès du secrétariat de la CFA.

Les examens sont élaborés par la zone sous contrôle d'un référent régional reconnu par la CFA. En cas d'appel à des cadres fédéraux pour les formations de zone, la prise en charge des frais de transports, hébergements et repas est à la charge de la zone concernée.

FORMATION FEDERALE

Cette formation a lieu tous les ans lors du stage fédéral FSGT. Elle se déroule sur 2 années. Les stagiaires voulant participer à cette formation fédérale devront réussir un contrôle de connaissance (sur le contenu commun de la formation de zone) et avoir le niveau de juge de zone.

A l'issue de la formation fédérale, les stagiaires devront justifier :

- d'un niveau de juge fédéral FSGT au minimum,

- d'être reçu à l'examen fédéral de la formation fédérale,
- d'être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (ou équivalent)*,

**Possibilité d'être réalisé durant les 4 années de formation.*

FORMATION INTERNATIONALE

Cette formation a lieu lors de stages ou échanges internationaux. Elle se déroule sur une année. Les contenus de formation ne sont que pratiques. A l'issue de cette 4ème année de formation, les stagiaires auront la possibilité d'intervenir en tant que formateur sur les cours théoriques lors du stage fédéral.

FIN DE LA FORMATION

Avant de pouvoir encadrer les championnats CSIT ou le stage fédéral, chaque stagiaire devra justifier une certaine expérience pratique durant ce dernier. Cette expérience sera validée par la COMMISSION FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE sur proposition de la commission formation.

9.2.2 LES EQUIVALENCES

Initiateurs FFG ont accès en 2ème année de la formation de zone ;

Moniteurs FFG ont accès en 1ère année de la formation fédérale ;

Entraîneurs FFG et breveté d'Etat ont accès en 2ème année de la formation fédérale

Titulaires de la LICENCE STAPS ou plus ont accès en 2ème année de la formation fédérale (dispensés des cours théoriques du module scientifique seulement).

9.2.3 PRISES EN CHARGE

Le livret d'animateur FSGT donne le droit à une prise en charge à hauteur de 50% du coût du stage pour une formation fédérale par an (ex : stage fédéral, stage petite enfance...).

9.2.4 LES CONTENUS DE FORMATION

L'ensemble de la formation (zone et fédérale) est basée sur 3 modules :

- Environnement;
- Scientifique;
- Spécifique.

9.2.5 CANDIDATURES A L'ORGANISATION DE STAGES FEDERAUX

Les clubs souhaitant organiser une manifestation fédérale devront poser leur candidature auprès de la COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ. Cette candidature doit être déposée au plus tard le 31 août de l'année "n" pour les manifestations de la saison "n+2" (la réunion de la Commission Fédérale d'Activité de début de saison fera le point sur les candidatures reçues et désignera les organisateurs des

manifestations fédérales de la saison "n+2").

Les candidatures peuvent être motivées par une lettre accompagnant les fiches de candidatures.

Le principe de l'alternance entre les organisations à Paris et en province sera respecté dans la mesure du possible.

Un cahier des charges est à disposition de tout candidat à l'organisation de stage fédéral.

ANNEXE 10.1 DU REGLEMENT ADMINISTRATIF DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

**FICHE DE CANDIDATURE D'ORGANISATION DE COMPETITION FEDERALE
Pour les finales 2021, 2022, 2023...**

LE CLUB (OU COMITE) : N° D’AFFILIATION :

ADRESSE :

TEL : E-MAIL.....

LE PRESIDENT :

NOM :

ADRESSE :

TEL : E-MAIL.....

CANDIDATURE A L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT :

GAM - GAF

Championnat fédéral par équipe

Championnat fédéral individuel

GR - GE

Tournoi fédéral

Concours Championnat fédéral

DATES PROPOSEES :

Adresse :

Matériel mis à disposition :

Surface de l'aire de compétition :Capacité d'accueil du public :

Distance de la salle d'échauffement : Hauteur de plafond :

Distance du lieu de restauration :

SALLE D'ECHAUFFEMENT :

Adresse :

Avec agrès - praticable

Sans agrès -praticable

Pas d'autre salle

Matériel mis à disposition :

MOYENS DE TRANSPORTS POSSIBLE :

Avion

Train

Envoyer à : FSGT CFA Gymnastique/GR à l'attention de Myriam BOUCHET

14 rue Scandicci 93508 Pantin cedex

Mail : myriam.bouchet@fsgt.org Tél : 01 49 42 23 64

ANNEXE 10.3 DU REGLEMENT ADMINISTRATIF DES CHAMPIONNATS FEDERAUX

CRITERES FEDERAUX DE SELECTIONS INTERNATIONALES FSGT

	CRITERES	ADULTES (18 ANS ET +)	JEUNES (-18 ANS)
1	ANNEES D'ADHESION CONSECUTIVES (LICENCE OMNISPORT) EN PLUS DE LA SAISON EN COURS	2 années	1 année
2	PARTICIPATION A TOUS LES CHAMPIONNATS FEDERAUX EN PLUS DE LA SAISON EN COURS (VOIR CRITERES SPECIFIQUES CFA GYM)	2 années consécutives	1 année
3	CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX (VOIR CRITERES SPECIFIQUES CFA GYM)	X	X
4	PARTICIPATION AUX RASSEMBLEMENTS OU STAGE FEDERAUX	X	X
5	PARTICIPATION INTERNATIONALES SUCCESSIVES MAXIMUM DANS UNE MEME CATEGORIE D'AGE	3	3
6	CONNAITRE LES REGLES DES COMPETITIONS SPORTIVES DE SA DISCIPLINE	X	X
7	ETRE IMPLIQUE DANS LA VIE DE SON CLUB	X	X
8	ANCIENNETE DE RESPONSABILITE FEDERALE DANS L'ACTIVITE EN PLUS DE LA SAISON EN COURS	-	-
9	CONNAITRE LA FSGT, SES ACTIONS, SON HISTOIRE, PROMOUVOIR SES VALEURS	-	-

Ces critères ont été décidés par le Domaine international le 14 déc. 2011, après étude du collectif international et consultation des responsables de CFA.

Des dérogations pourront être faites selon des cas précis (blessures, congés maternité ou parentaux, déménagements, expatriation professionnelle, fermeture de club, etc..) et en appui sur la bonne foi des demandeurs. Le comité départemental et le club seront sollicités par la Commission Fédérale d'Activité pour avis.

CRITERES SPECIFIQUES CFA GYM GR DES SELECTIONS INTERNATIONALES

(2)	PARTICIPATION A TOUS LES CHAMPIONNATS FEDERAUX	Applicable pour les entraîneurs 2 années consécutives + l'année en cours Dérogation pour les catégories jeunes (benj. Min. Cadet)
(3)	CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS FEDERAUX	GAM-GAF : sur championnats individuel et participation en équipe GR : Prise en compte éventuelle de résultat par engin.
(4)	PARTICIPATION AUX STAGES FEDERAUX	Applicable pour les entraîneurs
10	NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM PAR CLUB	3 toutes catégories confondues afin d'élargir la participation des clubs. Exception faite pour les ensembles GR

NB : Pour les gymnastes ; les critères de sélection sont, dans l'ordre de préséance des articles 1, 2, 3, 4, 5 et 10.